

**ACCORD GENERAL SUR LE  
COMMERCE DES SERVICES**

---

GATS/SC/19  
15 avril 1994  
(94-1017)

**CHINE**

**Liste d'engagements spécifiques**

(Seul le texte anglais fait foi)

---



## CHINE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<b>I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX</b>			
TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE	<p>3) L'investissement du partenaire étranger dans une coentreprise en participation doit, en règle générale, être égal ou supérieur à 25 pour cent du capital autorisé de la coentreprise</p> <p>L'établissement d'entreprises à capital étranger est limité dans les secteurs ou sous-secteurs ci-dessous, et une demande d'autorisation doit être déposée à cet effet auprès du Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique (MOFTEC):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) services publics,</li> <li>b) transports et communications,</li> <li>c) immobilier,</li> <li>d) fiduciaires de placements, et</li> <li>e) crédit-bail.</li> </ul> <p>Aucune entreprise à capital étranger n'est autorisée dans les secteurs ou sous-secteurs ci-après:</p>		

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
				Engagements additionnels
	<p>a) presse, édition, radiodiffusion, télévision et cinéma;</p> <p>b) poste et télécommunications;</p> <p>c) autres secteurs où l'établissement d'entreprises à capitaux étrangers est interdit par décision des autorités chinoises.</p> <p>Le sol de la République populaire de Chine appartient à l'Etat. Son utilisation par les entreprises et les particuliers est limitée:</p> <p>a) à 70 ans pour les habitations;</p> <p>b) à 50 ans pour les usages industriels;</p> <p>c) à 50 ans pour l'éducation, la science, la culture, la santé publique et l'éducation physique;</p> <p>d) à 40 ans pour un usage commercial, touristique ou de loisirs;</p> <p>e) à 50 ans pour une utilisation multiple ou pour d'autres usages.</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne l'entrée et le séjour temporaire des personnes physiques suivantes:</p>		<p>4) Non consolidé sauf ce qui concerne les personnes physiques indiquées sous "accès aux marchés"</p>	

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
	<p>a) Le personnel d'encadrement, les dirigeants et les spécialistes de haut niveau employés dans le cadre d'un transfert temporaire par une société d'un Membre de l'AGCS qui a établi une succursale ou une filiale sur le territoire de la République populaire de Chine seront admis dans le pays pour un séjour initial d'un an sans devoir satisfaire à l'examen des besoins du marché du travail. Ce séjour temporaire peut être prolongé si nécessaire à l'expiration du délai initial jusqu'à une durée totale de cinq ans au maximum.</p> <p>b) Le personnel d'encadrement, les dirigeants et les spécialistes ayant la nationalité d'autres Membres de l'AGCS et qui sont employés par des entreprises à capital chinois et étranger ou des entreprises à capital étranger sur le territoire de la République populaire de Chine pour des activités stipulées dans les contrats conclus à cet effet recevront un permis d'entrée pour des séjours de un à cinq ans.</p>			

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>c) Vendeurs de services - personnes non établies sur le territoire de la République populaire de Chine ni rémunérées de sources sises en Chine, et dont les activités sont liées à la représentation d'un fournisseur afin de négocier la prestation de ses services lorsque: a) lesdits services ne sont pas fournis directement au grand public; et b) le vendeur des services ne les fournit pas lui-même. Le séjour de ces personnes est limité à 90 jours.</p> <p>Toutes les autres dispositions des lois et règlements de la Chine concernant l'admission et le séjour temporaire des étrangers restent d'application</p>		

**CHINE (suite)**

		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national			Engagements additionnels
<b>II. ENGAGEMENTS SECTORIELS</b>					
1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES					
A. Services professionnels					
b) Services comptables, d'audit et de tenue de livres (CPC 862)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Les cabinets étrangers de services comptables sont autorisés à établir des succursales ou des coentreprises contractuelles dans les zones économiquement développées <sup>1</sup> de la Chine s'ils remplissent les conditions suivantes: a) occuper un personnel professionnel de 200 personnes au moins; b) réaliser un revenu annuel supérieur ou égal à 20 millions de dollars EU.	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Les rapports d'audit de comptables étrangers seront reconnus par les autorités chinoises à condition que lesdits comptables aient obtenu le diplôme chinois d'expert-comptable	Les professionnels étrangers employés par une succursale ou un cabinet comptable constitué en coentreprise contractuelle doivent être titulaires du diplôme d'expert-comptable ou d'un titre équivalent dans leur pays d'origine		

<sup>1</sup> Par zones économiquement développées, on entend les Zones économiquement spéciales suivantes: Shenzhen, Xiamen, Zhuhai, Shantou, Hainan, et les villes ci-après: Shenyang, Dalian, Dandong, Yingkou, Jinzhou, Anshan, Liaoyang, Panjin, Qinhuangdao, Tangshan, Cangzhou, Jinan, Qingdao, Yantai, Weihai, Weifang, Zibo, Nantong, Nanjing, Suzhou, Wuxi, Changzhou, Zhenjiang, Yangzhou, Liyangang, Yancheng, Shanghai, Tianjin, Hangzhou, Ningbo, Wenzhou, Huzhou, Shaoxing, Jiaxing, Fuzhou, Zhoushan, Zhangzhou, Quanzhou, Putian, Beihai, Wuzhou, Guangzhou, Fuoshan, Jiangmen, Zhanjiang, Zhaoqing, Huizhou, Maoming, Shanwei, Yangjiang, Zhongshan, Dongguan, Qingyuan.

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
c) Services de conseil fiscal (CPC 8630)	<p>Le nombre de ces entreprises comptables étrangères fournissant des services en Chine ne doit pas dépasser 15</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Les cabinets comptables étrangers peuvent être autorisés à établir des succursales dans les zones économiquement développées de la Chine s'ils remplissent les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) occuper un personnel professionnel d'au moins 200 personnes;</li> <li>b) réaliser un revenu annuel d'au moins 20 millions de dollars EU.</li> </ul> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Les qualifications des professionnels étrangers employés par un bureau de représentation devront être vérifiées et agréées par le Ministère des finances de la Chine</p> <p>a) occuper un personnel professionnel d'au moins 200 personnes;</p> <p>b) réaliser un revenu annuel d'au moins 20 millions de dollars EU.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
d) Services d'architecture (CPC 8671)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Coentreprise en participation ou contractuelle. Les partenaires étrangers doivent être des cabinets compétitifs agréés dans leur propre pays. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Architectes agréés dans leur propre pays 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
e) Services d'ingénierie (CPC 8672)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Coentreprise en participation ou contractuelle. Les partenaires étrangers doivent être des établissements compétitifs agréés dans leur propre pays. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Ingénieurs agréés dans leur propre pays 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
g) Aménagement urbain (non compris l'urbanisme d'ensemble) (CPC 8674)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"			
h) Services médicaux et dentaires (CPC 9312)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Les hôpitaux ou cliniques appartenant exclusivement à des étrangers (c'est-à-dire des entreprises étrangères) ne sont pas admis, mais les étrangers peuvent créer des hôpitaux ou des cliniques en constituant avec des partenaires chinois des entreprises en participation ou contractuelles, à concurrence d'un certain nombre en fonction des besoins de la Chine. Ces établissements doivent être agréés par le Ministère de la santé publique et le MOFTEC.	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Les hôpitaux et cliniques constitués en coentreprises en participation ou contractuelles sont seuls responsables de leurs paiements en devises étrangères et de leurs profits et pertes. Leurs médecins et leur personnel médical doivent être en majorité de nationalité chinoise.	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Les hôpitaux et cliniques constitués en coentreprises en participation ou contractuelles sont seuls responsables de leurs paiements en devises étrangères et de leurs profits et pertes. Leurs médecins et leur personnel médical doivent être en majorité de nationalité chinoise.

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national			Engagements additionnels
	<p>4) Les médecins étrangers titulaires de diplômes professionnels décernés dans leur pays d'origine seront autorisés à assurer des prestations médicales de courte durée en Chine. Le permis d'exercer est délivré par les autorités sanitaires provinciales. La durée de ces prestations est de six mois et peut être portée à un an. Pour pouvoir pratiquer la médecine, les médecins étrangers doivent présenter aux autorités compétentes les documents ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) une demande;</li> <li>b) un curriculum notarié des études effectuées, un diplôme professionnel et l'attestation de plus de cinq ans de pratique en qualité de médecin;</li> <li>c) des contrats avec des établissements médicaux chinois.</li> </ul>	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"			
B. Services informatiques et services connexes	<p>a) Services de consultations en matière d'installation de matériels informatiques (CPC 841)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>		

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Services de réalisation de logiciels (CPC 842)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Qualifications requises pour l'agrément de l'ingénieur: diplôme universitaire du premier degré ou davantage et cinq ans d'expérience de la profession	
- Services de consultations en matière de systèmes et de logiciels (CPC 8421)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Qualifications requises pour l'agrément de l'ingénieur: diplôme universitaire du premier degré ou davantage et cinq ans d'expérience de la profession	
- Services d'analyse de systèmes (CPC 8422)			
- Services de conception de systèmes (CPC 8423)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Sous la forme de coentreprise en participation seulement	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant	
- Services de programmation (CPC 8424)			

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
- Services de maintenance de systèmes (CPC 8425)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Qualifications requises pour l'agrément de l'ingénieur: diplôme universitaire du premier degré ou davantage et cinq ans d'expérience de la profession		
c) Services de traitement de données (CPC 843)				
- Services de préparation des données d'entrée (CPC 8431)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Sous la forme de coentreprise en participation seulement 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Qualifications requises pour l'agrément de l'ingénieur: diplôme universitaire du premier degré ou davantage et trois ans d'expérience de la profession. L'opérateur de saisie doit être de nationalité chinoise.		
- Services de traitement et de tabulation des données (CPC 8432)	1) Non consolidé 2) Néant	1) Non consolidé 2) Néant		

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
- Services de traitement en temps partagé (CPC 8433)	3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"			
e) Services de maintenance et de réparation de machines et de matériel de bureau, y compris les ordinateurs (CPC 845)	1) Non consolidé*	3) Néant  4) Qualifications requises pour l'agrément de l'ingénieur: diplôme universitaire du premier degré ou davantage et cinq ans d'expérience de la profession	2) Néant  3) Néant  4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé*  2) Néant  3) Néant  4) Qualifications requises pour l'agrément de l'ingénieur: diplôme universitaire du premier degré ou davantage et cinq ans d'expérience de la profession
D. <u>Services immobiliers</u>	a) Services immobiliers se rapportant à des biens propres ou loués (CPC 821)			
	1) Non consolidé  2) Néant	1) Non consolidé  2) Néant		

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
	3) Sous la forme de coentreprise en participation ou contractuelle seulement	3) Non consolidé		
b) Services immobiliers à forfait ou sous contrat (CPC 822)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
	1) Non consolidé	1) Non consolidé		
	2) Néant	2) Néant		
	3) Sous la forme de coentreprise en participation ou contractuelle seulement	3) Néant		
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u>				
a) Services de publicité (CPC 871)	1) Les entreprises ou hommes d'affaires étrangers qui ont besoin de faire de la publicité en Chine devront s'adresser à des agences de publicité chinoises habilitées à traiter les annonces publicitaires étrangères	1) Non consolidé		

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
				Engagements additionnels
	2) Les fournisseurs de services qui veulent obtenir des annonces publicitaires en provenance de Chine doivent passer par l'entremise d'agences de publicité chinoises habilitées à traiter les annonces publicitaires étrangères	2) Non consolidé		
	3) Les fournisseurs de services étrangers peuvent créer des sociétés de publicité en Chine sous la forme de coentreprises sino-étrangères en participation ou contractuelles dans les conditions suivantes: a) l'associé étranger doit pouvoir fournir une technologie et du matériel de pointe ainsi que du savoir-faire en matière de gestion; b) l'associé étranger doit être une entreprise, c'est-à-dire une personne morale ayant pour vocation principale la fourniture de services de publicité. Les entreprises de publicité à capital étranger ne sont pas admises.	3) Néant	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
c) Services de consultations en matière de gestion générale (CPC 86501)	1) Néant 2) Non consolidé 3) Services de consultations en matière de gestion financière (CPC 86502)	1) Néant 2) Non consolidé 3) Les cabinets d'experts-comptables étrangers peuvent être autorisés à ouvrir des succursales dans les zones économiquement développées <sup>1</sup> de Chine et à fournir des services de consultations en matière de gestion, sous réserve des conditions suivantes:  a) occuper au moins 200 professionnels; b) réaliser un revenu annuel égal ou supérieur à 20 millions de dollars EU.	1) Les qualifications des professionnels étrangers employés par un bureau de représentation doivent être vérifiées et reconnues par le Ministère chinois des finances	
e) Services d'essais et d'analyses techniques (CPC 8676)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Non consolidé	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

1 Voir note en bas de page 5.

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
f) Services annexes à l'agriculture, à la sylviculture, à la chasse et à la pêche (CPC 881)	<p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont autorisés à établir des instituts ou sociétés d'essais et d'analyses techniques avec des partenaires chinois sous la forme de coentreprises en participation, sous réserve de l'agrément du MOFTEC et des autres autorités compétentes conformément à la législation chinoise des coentreprises sino-étrangères en participation</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Non consolidé</p>
	<p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont autorisés à établir des sociétés de service avec des partenaires chinois sous la forme de coentreprises en participation, sous réserve de l'agrément du MOFTEC et des autres autorités compétentes conformément à la législation chinoise des coentreprises sino-étrangères en participation</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
m) Services connexes de consultations scientifiques et techniques (CPC 8675)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Les fournisseurs étrangers de services sont autorisés à établir des cabinets ou sociétés de consultations scientifiques et techniques sous la forme de coentreprises en participation sous réserve de l'agrément du MOFTEC et des autres autorités compétentes conformément à la législation chinoise des coentreprises sino-étrangères en participation 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
- Services de prospection pétrière offshore, services de prospection géologique et géophysique et autres services de prospection scientifique (CPC 86751)	1) Néant 2) Néant 3) Les entrepreneurs étrangers doivent s'inscrire auprès de l'Administration nationale chinoise de l'industrie et du commerce. A cet effet, ils doivent produire les documents suivants:	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant		

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
Services de prospection souterraine (CPC 86752)	1) le document d'agrément délivré par le Conseil d'Etat ou par un département autorisé par lui; 2) le contrat signé par l'entrepreneur étranger et la société nationale chinoise; 3) le certificat attestant que l'entrepreneur est légitimement habilité à exercer et solvable; 4) la demande signée par le président du conseil d'administration de l'entreprise étrangère (précisant la branche d'activité, les noms, les fonctions et le curriculum vitae des principaux employés résidant en Chine); 5) la liste des sous-traitants étrangers, le détail et le contenu des chantiers donnés en sous-traitance, ainsi que la liste de leurs principaux employés résidant en Chine.			

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
- Services fournis concernant les gisements de pétrole onshore	<p>Après vérification et approbation de l'inscription par l'Administration nationale chinoise de l'industrie et du commerce, une licence d'exploitation sera délivrée à l'entrepreneur étranger</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Dans les zones désignées à cet effet par le gouvernement chinois<sup>2</sup></p> <p>Sous la forme d'une exploitation pétrolière en coopération avec la China National Oil and Gas Exploration and Development Corp. (CNODC)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Le fournisseur étranger de services doit rendre compte dans les meilleurs délais et de manière précise des opérations pétrolières à la CNODC et lui remettre les chiffres, les échantillons prélevés et divers rapports technologiques, économiques, comptables et administratifs ayant trait à ces opérations</p>		

2 Dans ces zones, au nombre de onze, sont exclus les gisements de pétrole ou de gaz exploités par des sociétés chinoises. Il s'agit des provinces de Jiangsu, Zhejiang, Jiangxi, Hunan, Anhui, Guangdong, Fujian, Yunan, Hubei et Hainan et de la région autonome de Guangxi Zhuang.

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national		
		Engagements additionnels		
	<p>Pour exécuter le contrat pétrolier, le fournisseur étranger de services doit établir une succursale, une filiale ou un bureau de représentation sur le territoire de la République populaire de Chine et accomplir les formalités d'enregistrement prévues par la loi. L'emplacement des établissements en question sera déterminé en consultation avec la CNODC.</p> <p>Le fournisseur étranger de services doit ouvrir un compte bancaire auprès d'une banque habilitée par les autorités chinoises à réaliser des opérations en devises sur le territoire chinois</p> <p>Se conformer aux prescriptions du cahier des charges et du contrat-type de la partie chinoise</p>	<p>La CNODC est propriétaire de tous les chiffres, échantillons, bordereaux et autres informations nouvelles, établis ou recueillis à l'occasion des opérations pétrolières</p> <p>Le fournisseur étranger de services doit mettre en oeuvre la technologie et le savoir-faire de gestion appropriés et avancés, et est tenu d'enseigner sa technologie et son savoir-faire au personnel chinois</p> <p>Le fournisseur étranger de services doit réaliser ses investissements en dollars EU ou en une autre monnaie forte</p> <p>En ce qui concerne le personnel, les matériaux, les matériels, l'équipement fixe et les services nécessaires pour les opérations pétrolières, priorité sera donnée aux sous-traitants chinois, à condition qu'ils soient compétitifs sur le plan des livraisons, des délais, des prix et de la qualité</p>	<p>Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
4)	"Engagements horizontaux"			

**CHINE (suite)**

		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur		Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
n) Services de maintenance et de réparation de matériels (CPC 886)		1) Néant 2) Néant 3) Les fournisseurs étrangers de services sont autorisés à établir des sociétés de maintenance avec des associés chinois sous la forme de coentreprises en participation, sous réserve de l'agrément du MOFTEC et des autres autorités compétentes conformément aux dispositions de la législation chinoise des coentreprises sino-étrangères en participation		1) Néant 2) Non consolidé 3) Néant	
t) Services de traduction et d'interprétation (CPC 87905)		4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé		4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé	
		4) Obtention obligatoire d'une licence de la Direction nationale des experts étrangers (SBFE) de la République populaire de Chine et des autres autorités compétentes		4) Qualifications requises: nombre déterminé d'années d'expérience de la traduction ou de l'interprétation et bonne maîtrise de la ou des langues de travail	

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGENIERIE CONNEXES (CPC 511-518)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Obtention obligatoire d'une licence de la SBFE et de la Commission nationale de l'enseignement (SEC) de la République populaire de Chine	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Qualifications requises; maîtrise ou diplôme supérieur et titre professionnel approprié (par exemple professeur de l'enseignement supérieur, ingénieur ou chargé de cours de haut niveau, ou plus, etc.)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Sous réserve des Mesures provisoires concernant la qualification des entreprises étrangères pour la réalisation de chantiers en Chine 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
5. SERVICES D'EDUCATION (CPC 921)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé	

## CHINE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
7. SERVICES FINANCIERS				
A. Tous les services d'assurances et relatifs à l'assurance <sup>3</sup> (CPC 812)	1) Non consolidé	1) Non consolidé	2) Non consolidé	
a) Assurance-vie <sup>3</sup>	2) Non consolidé	2) Non consolidé	3) A. Deux types d'établissements étrangers d'assurances sont autorisés à Shanghai: la succursale d'une compagnie d'assurances étrangère et la compagnie d'assurances en coentreprise sino-étrangère	A. Conditions requises concernant le capital déclaré et les fonds de garantie: - la succursale d'une compagnie d'assurances étrangère qui propose des assurances sur la vie ou d'autres assurances doit verser en garantie 4 millions de dollars EU ou leur équivalent en d'autres monnaies convertibles à la succursale de Shanghai de la People's Bank of China;
b) Assurances autres que sur la vie <sup>4</sup>				
c) Réassurance <sup>5</sup>				
d) Services auxiliaires de l'assurance <sup>6</sup>				

3 Le service d'assurance-vie s'entend de celui offert à des ressortissants étrangers ou chinois qui paient les primes eux-mêmes.

4 Le service d'assurances autres que sur la vie s'entend de toutes les assurances de cette nature offertes par des entreprises étrangères à l'étranger, de l'assurance des biens et de l'assurance responsabilité civile des entreprises à capital étranger en Chine.

5 Le service de réassurance s'entend de la réassurance des assurances sur la vie et autres.

6 Le courtage et l'agence d'assurances ne sont pas compris.

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national		
		Engagements additionnels		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- la succursale d'une compagnie d'assurances étrangère qui offre aussi bien l'assurance sur la vie que d'autres assurances doit verser en garantie 8 millions de dollars EU ou leur équivalent en d'autres monnaies convertibles à la succursale de Shanghai de la People's Bank of China;</li> <li>- le capital déclaré d'une compagnie d'assurances sino-étrangère qui offre soit l'assurance sur la vie soit d'autres assurances doit être de 20 millions de dollars EU ou leur équivalent en d'autres monnaies convertibles;</li> <li>- le capital déclaré d'une compagnie d'assurances sino-étrangère qui offre à la fois l'assurance-vie et d'autres assurances doit être de 40 millions de dollars EU ou leur équivalent en d'autres monnaies convertibles;</li> </ul>		

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le capital versé d'une compagnie d'assurances sino-étrangère doit être égal ou supérieur à 50 pour cent de son capital déclaré;</li> <li>- les compagnies d'assurances sino-étrangères doivent prélever chaque année 25 pour cent de leur bénéfice net après impôt à titre de réserve jusqu'à ce que la somme de leur capital versé et de leur réserve atteigne le double de leur capital déclaré;</li> <li>- les compagnies d'assurances sino-étrangères doivent déposer en garantie 20 pour cent de leur capital versé à la succursale de Shanghai de la People's Bank of China.</li> </ul>			

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
B.	<p>B. Conditions de l'implantation d'un établissement d'assurances étranger:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'investisseur doit être une compagnie d'assurances étrangère établie depuis plus de 30 ans;</li> <li>- il doit avoir un bureau de représentation en Chine depuis plus de trois ans sans interruption;</li> <li>- ses actifs doivent dépasser 5 milliards de dollars EU à la fin de l'exercice précédent le dépôt de la demande</li> </ul>			
B.	<p>B. Autres règlements concernant les entreprises d'assurances:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réassurance obligatoire: les établissements d'assurances étrangers doivent se réassurer à raison de 30 pour cent de leurs opérations totales d'assurance auprès de la People's Insurance Company of China. Dans les assurances autres que sur la vie, la responsabilité de chaque risque couvert par un établissement d'assurances étranger ne doit pas dépasser 10 pour cent de ses actifs nets, l'excédent étant réassuré auprès d'autres établissements d'assurances;</li> <li>- la succursale de compagnies d'assurances étrangères et les compagnies d'assurances sino-étrangères peuvent procéder en partie ou en totalité à des placements en Chine sous les formes ci-après:</li> </ul>			

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national		
		Engagements additionnels		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- dépôts dans des établissements financiers chinois;</li> <li>- achat d'obligations d'Etat;</li> <li>- achat d'obligations émises par des entreprises (à raison de 10 pour cent au plus du total de leurs placements);</li> <li>- achat d'obligations financières;</li> <li>- prêts fiduciaires en devises étrangères (garantie des établissements financiers obligatoire; chaque prêt ne devra pas dépasser 5 pour cent du total des placements et la somme des prêts ne devra pas dépasser 30 pour cent du total des placements);</li> <li>- prises de participations (ne dépassant pas 15 pour cent du total des placements);</li> <li>- autres opérations autorisées par la People's Bank of China;</li> <li>- les cadres supérieurs de direction d'un établissement d'assurances étranger n'occuperont pas dans le même temps de postes importants dans d'autres organisations économiques;</li> </ul>		

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	<b>Limitations concernant l'accès aux marchés</b>			
	<b>Limitations concernant le traitement national</b>			
B. <u>Services bancaires et autres services financiers</u> (à l'exclusion de l'assurance)	Services bancaires - Acceptation de dépôts de non-résidents en	1) Non consolidé	1) Non consolidé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les établissements d'assurances étrangers devront choisir un expert-comptable actuaire, qui devra recevoir l'agrément de la succursale de Shanghai de la People's Bank of China;</li> <li>- les établissements d'assurances étrangers ne pourront exercer d'activité dans le secteur de l'assurance obligatoire.</li> </ul> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>

## CHINE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
monnaies étrangères <sup>7</sup> (CPC 81115-81119)	2) Non consolidé	2) Non consolidé		
- Services de règlements et de transferts monétaires, notamment cartes de crédit, de paiement et similaires, chèques de voyage et traites bancaires (CPC 81339)	3) A. Bureau de représentant résident:  L'implantation de bureaux de représentants résidents en Chine par des établissements financiers étrangers, à savoir les banques, sociétés de courtage de titres, sociétés de placement, compagnies d'assurances, sociétés de crédit, sociétés de gestion de cartes de crédit et sociétés de crédit-bail, doit être agréée par la People's Bank of China	3) A. Obligations en matière de capital déclaré et de fonds de roulement:  Le capital minimum déclaré d'une banque étrangère ou d'une banque sino-étrangère doit être de 30 millions de dollars EU ou leur équivalent en autres monnaies librement convertibles. Le capital minimum déclaré d'une société de crédit sino-étranger ou d'une société de crédit exclusivement étrangère doit être de 20 millions de dollars ou leur équivalent en d'autres monnaies convertibles. Leur capital versé doit être d'au moins 50 pour cent de leur capital déclaré.		

- 7 a) En l'état actuel des choses, les établissements financiers des cinq catégories ne sont pas autorisés à recevoir les dépôts de particuliers résidant en Chine; ils peuvent seulement recevoir les dépôts "d'entreprises à capital étranger ou de coentreprises en participation ou contractuelles", ainsi que le produit des prêts consentis à des entreprises chinoises.  
b) Les sociétés de crédit sino-étrangères ne peuvent accepter de dépôts inférieurs à 100 000 dollars EU ou leur équivalent en d'autres monnaies convertibles et cela pour trois mois au moins.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Prêts en monnaies étrangères <sup>8</sup> (CPC 8113)	Les bureaux de représentation auront pour attributions les services de consultation et de liaison, les études de marché et d'autres activités non lucratives. Il leur est interdit d'exercer une quelconque activité lucrative.	Les succursales de banques étrangères doivent se voir allouer par leur siège social au moins 10 millions de dollars EU ou leur équivalent en d'autres monnaies convertibles à titre de fonds de roulement	
- Garanties (CPC 81199)		Dans les 30 jours à compter de la réception du certificat d'agrément délivré par la People's Bank of China, les établissements financiers de l'une ou l'autre des cinq catégories devront être en possession de la totalité de leur capital versé et de leurs fonds de roulement afin qu'un expert-comptable chinois agréé puisse les vérifier et délivrer un certificat de vérification du capital	
- Opérations pour compte de clients <sup>9</sup> (CPC 81339, 81333)			
- Services de garde et de dépôtsitaire, services fiduciaires <sup>10</sup> (CPC 8119 ou 81319)			

8 a) Les prêts aux particuliers chinois sont interdits.

b) Les établissements financiers étrangers des cinq catégories sont libres d'accorder des prêts aux entreprises à capital étranger et aux coentreprises en participation ou contractuelles; leurs prêts aux entreprises chinoises sont subordonnés aux règlements édictés par l'Administration nationale du contrôle des changes.

9 A l'exclusion des titres et autres instruments négociables et des actifs financiers, y compris l'encaisse métallique.

10 Les services de garde et de dépôtsitaire concernent les banques étrangères/les succursales de banques sino-étrangères; les services fiduciaires concernent les sociétés de crédit sino-étrangères.

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
		Les banques étrangères, les banques sino-étrangères, les sociétés de crédit sino-étrangères et les sociétés de crédit intégralement étrangères doivent prélever chaque année 25 pour cent de leurs bénéfices nets après impôt pour la constitution de réserves jusqu'à ce que la somme de leur capital versé et de leurs réserves atteigne le double du capital déclaré		
- Services de conseil et autres services financiers auxiliaires (notamment côte de crédit et analyses financières) (CPC 8133, à l'exclusion de 8131)	B. Cinq catégories d'établissements financiers étrangers sont autorisées à fournir des services en Chine, à savoir: les filiales de banques étrangères, les succursales de banques étrangères, les banques sino-étrangères, les sociétés de crédit sino-étrangères et les sociétés de crédit intégralement étrangères, et cela seulement dans les régions ci-après: Shanghai, Shenzhen, Zhuhai, Hainan, Xiamen, Shantou, Guangzhou, Fuzhou, Tianjin, Nanjing, Qingdao, Dalian et Ningpo	<p>Les succursales de banques étrangères doivent conserver chaque année en Chine 25 pour cent de leurs bénéfices après impôt pour compléter leur fonds de roulement à concurrence d'un montant égal à ce dernier</p> <p>B. Autres réglementations des activités bancaires:</p> <p>Le total des prêts et autres facilités accordés par un établissement financier de l'une ou l'autre des cinq catégories à une entreprise et à ses affiliés ne doit pas dépasser 30 pour cent de la somme de son capital versé et de ses réserves, sauf autorisation spéciale de la People's Bank of China</p>		

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Fourniture et transfert d'informations financières, traitement de données financières et logiciels y relatifs, par un fournisseur de services financiers (CPC 8131)	<p>Le montant total des investissements d'un établissement financier de l'une ou l'autre des cinq catégories ne doit pas dépasser 30 pour cent de la somme de son capital versé et de ses réserves. Cela ne s'applique pas aux investissements dans des entreprises financières agréées par la People's Bank of China.</p> <p>Les actifs d'un établissement financier de l'une ou l'autre des cinq catégories ne doivent pas dépasser 20 fois la somme de son capital versé et de ses réserves</p> <p>Les établissements financiers appartenant à l'une ou l'autre des cinq catégories engageront au moins un Chinois en qualité de cadre de direction supérieur. Les cadres de direction supérieurs de ces établissements ne devront pas occuper dans le même temps des postes importants dans d'autres organisations économiques.</p> <p>Chaque établissement financier de l'une ou l'autre des cinq catégories désignera un expert-comptable qui devra être agréé par la People's Bank of China ou l'une de ses succursales</p>		

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
	<p>C. Conditions de l'implantation d'une banque étrangère:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'investisseur doit être un établissement financier;</li> <li>- il doit avoir un bureau de représentation en Chine depuis plus de trois ans;</li> <li>- ses actifs doivent dépasser 20 milliards de dollars EU à la fin de l'exercice précédent le dépôt de la demande.</li> </ul> <p>D. Conditions de l'implantation d'une succursale d'une banque étrangère:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la banque doit avoir en Chine un bureau de représentation depuis plus de trois ans;</li> <li>- ses actifs doivent dépasser 20 milliards de dollars à la fin de l'exercice précédent le dépôt de la demande;</li> </ul>			

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le pays ou la région d'origine doit avoir un bon système de contrôle financier.</li> </ul> <p>E. Conditions de l'implantation d'une banque sino-étrangère, d'une société de crédit sino-étrangère ou d'une société de crédit intégralement étrangère:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chaque associé doit être un établissement financier;</li> <li>- l'investisseur étranger doit avoir un bureau de représentation en Chine.</li> </ul> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>		

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur		Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
				Engagements additionnels	
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES					
A. Hôtellerie ( <u>y compris résidences</u> ) et <u>restauration</u> (CPC 6411, 64193, 64201)		<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les fournisseurs étrangers de services peuvent construire, rénover et exploiter des hôtels et restaurants en Chine sous la forme de coentreprises sino-étrangères en participation ou contractuelles. Les hôtels en coentreprise doivent être agréés par la Commission du Plan, le MOFTEC et l'Administration nationale du tourisme en fonction des besoins de l'économie.</p> <p>4) Les personnels d'encadrement, spécialistes et dirigeants étrangers qui ont signé des contrats avec des hôtels ou restaurants en coentreprise sont autorisés à fournir des services en Chine</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>		

Modes de fourniture:		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques	
Secteur ou sous-secteur		Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national		Engagements additionnels
11. SERVICES DE TRANSPORT						
A. Services de transport maritime		1) a) Services de ligne (y compris de voyageurs): néant	1) a) Néant	1) a) Néant	1) a) Néant	
- Transports internationaux (marchandises et voyageurs) (CPC 7211 et 7212, sauf cabotage)		b) Transports en vrac, tramp et autres transports maritimes internationaux, y compris de voyageurs: néant	b) Néant	b) Néant	b) Néant	
		2) Néant	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
		3) a) Etablissement d'une compagnie immatriculée pour l'exploitation d'une flotte battant pavillon de l'Etat d'établissement: non consolidé	3) a) Non consolidé	3) a) Non consolidé	3) a) Non consolidé	
		b) Autres présences commerciales pour la fourniture de services de transport maritime international: non consolidé	b) Non consolidé	b) Non consolidé	b) Non consolidé	
		4) a) Equipages: non consolidé sauf comme indiqué dans les Engagements de la Partie I	4) a) Non consolidé sauf comme indiqué dans les Engagements horizontaux"	4) a) Non consolidé sauf comme indiqué dans les Engagements horizontaux"	4) a) Non consolidé sauf comme indiqué dans les Engagements horizontaux"	

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	<b>Limitations concernant l'accès aux marchés</b>			
	<b>Limitations concernant le traitement national</b>			
b) Personnel indispensable employé dans le cadre de la présence commerciale définie sous 3 b) ci-dessus: non consolidé sauf comme indiqué dans les Engagements de la Partie I				
<b>B. Transports par voies navigables intérieures</b>				
b) Transport de marchandises (CPC 7222)	1) Seuls sont autorisés les transports maritimes internationaux empruntant les ports ouverts aux navires étrangers	1) Limitations indiquées sous "accès aux marchés"	1) Limitations indiquées sous "accès aux marchés"	
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
	3) Non consolidé	3) Non consolidé	3) Non consolidé	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
<b>F. Services de transport routier</b>				
b) Transport de marchandises (CPC 7123, notamment 71231 à 71233)	1) Non consolidé	1) Non consolidé	1) Non consolidé	
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	3) Les étrangers peuvent fournir des services de transport routier de marchandises dans le cadre de coentreprises, après examen des besoins économiques  4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Non consolidé  4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
H. Services auxiliaires des transports maritimes			
a) Manutention des cargaisons maritimes (CPC 741)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Coentreprises seulement  4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant  4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
b) Entreposage et magasinage (CPC 742)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Coentreprises seulement	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant	

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	<b>Limitations concernant l'accès aux marchés</b>			
	<b>Limitations concernant le traitement national</b>			
Services de dédouanement	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Coentreprises seulement 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
Services des centres et dépôts de conteneurs	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Coentreprises seulement 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
Services d'agences maritimes	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Coentreprises seulement			

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**CHINE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de transitaires maritimes	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Coentreprises seulement</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.